

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept

Le : deux août

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil : 26/07/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20170803-2017-05-07-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 11

Réception par le préfet : 04/08/2017

Publication : 09/08/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



N°2017 - 05 - 07 - 32

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, Gérard ESPINOSA Nicolas BAUDESSEAU, Pamela IZARD,

Absentes ayant donné procuration: Isabelle MORONVAL à Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI à Gérard ESPINOSA, Valérie BOURGARIT à Nicolas BAUDESSEAU.

Absents: Claude CATHELIN, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE.

Secrétaire de séance: Jean-Michel MEUNIER.

Objet : Gestion des chats errants : convention avec l'association « 30 millions d'amis ».

Le maire expose au conseil que l'attention des services est attirée de manière récurrente sur la question de chats errants qui pullulent et occasionnent des nuisances sérieuses.

L'association « 30 millions d'amis » peut, dans le cadre d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants, aider la commune à maîtriser la population féline. Elle sera valable un an et renouvelable par tacite reconduction.

La collectivité, en relation avec une association locale ou des bénévoles, aura à capturer les chats et les amener chez le vétérinaire de son choix.

L'association « 30 millions d'amis » prendra à sa charge, par règlement direct, la stérilisation et l'identification des animaux selon un tarif fixé par convention.

Le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de conclure avec une convention avec l'Association « 30 millions d'amis » afin de maîtriser la population féline par la stérilisation et l'identification des chats errants.

Pour extrait. Saussines, le 3 août 2017

Le Maire, Henry SARRAZIN



Certifié exécutoire. Publié le : 03.08.2017
Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication

